



Honoraires fixe et de résultats non prévus dans l'article 700

Par **Gilles5467**, le **26/09/2015** à **15:23**

Bonjour,

Ayant signé une convention d'honoraire avec une base fixe de 2400 euros et un pourcentage de 12% sur les sommes récupérées (demande en nullité de la vente immobilière). Ses honoraires sont estimés à 32000 euros puisque fixés sur le montant de l'achat, frais de notaire et commission d'agence. J'accepte et paie les 2400 euros et je m'aperçois après avoir reçu l'assignation qui a été notifiée, que mon avocat demande pour lui au titre de l'article 700, la somme de 4000 euros. Il ne prévoit aucun autre remboursement pour moi sauf les dépenses mais qui sont pour les frais d'huissier soit 300 euros et pour le postulant soit 600 euros donc je suis floué et écœuré. Que puis-je faire ?

Petite précision l'article 700 n'a ni été discuté entre nous ni prévu dans la convention d'honoraires.

Merci d'avance pour votre aide

Par **ASKATASUN**, le **26/09/2015** à **20:04**

Bienvenu,

[citation]Mon avocat demande pour lui au titre de l'article 700, la somme de 4 000 euros[/citation]

Non il demande pour vous. C'est vous qui êtes demandeur de l'instance judiciaire, pas lui.

[citation]Il ne prévoit aucun autre remboursement pour moi sauf les dépenses[/citation]

Les sommes obtenues par voie de condamnations vous appartiennent. Donc comme rien

n'est prévu dans votre convention d'honoraires je ne vois pas comment votre avocat peut capter l'article 700.

De surcroît cette somme est censée indemniser les honoraires d'avocat que vous avez réglés afin d'obtenir qu'un jugement soit rendu.

Cette somme n'a donc pas vocation à donner lieu à une facturation supplémentaire par votre avocat. Vous avez déjà réglé des honoraires fixes à votre avocat, correspondant à son travail et un honoraire de résultat qui est très élevé est prévu. Vous ne lui devez rien de plus.

Par **Gilles5467**, le **27/09/2015** à **06:32**

Merci pour vos réponses. Je vais quand même lui faire savoir que je ne suis pas contente de la façon de faire. J'ai du mal à lui faire confiance depuis et c'est vraiment gênant.

Par **moisse**, le **27/09/2015** à **08:12**

Bonjour,

C'est d'un grand ridicule.

L'avocat prend votre défense en exigeant que vous obteniez le remboursement des frais qu'il vous facture, et résultat: vous le prenez pour un escroc.

Je dirais plus: il ferait une faute professionnelle en omettant ce chef de réclamation.

Par **Gilles5467**, le **27/09/2015** à **20:05**

Bonjour

Réponse à Moisse, vous n'avez rien compris il me facture 34400 euros et il ne prévoit que 4000 euros de remboursement au titre du 700 qu'il s'octroie. Il a sûrement honte d'annoncer au juge 34 400 euros en première instance.

Apprenez à lire avant de répondre. Je sais que le ridicule ne tue pas mais là vous n'êtes pas loin...

Bien cordialement,

Par **Gilles5467**, le **27/09/2015** à **20:11**

Pour compléter l'info pour Moisse, il prend 2400 euros fixe (déjà réglé) et 32000 euros si on gagne (12% TTC de l'achat + frais de notaire + honoraire agence immobilière cela correspond à 32000 euros). Ce sera peut-être plus clair pour vous.

Bien cordialement,

Par **moisse**, le **28/09/2015** à **08:43**

Mais j'ai parfaitement compris maintenant.

Sauf qu'aucun tribunal n'accordera cette somme à ce titre.

Vous devez donc intégrer cette dépense supplémentaire dans le montant des réparations que vous réclamez.

Ne pas oublier la TVA

Par **Gilles5467**, le **28/09/2015** à **11:31**

Merci Moisse et bonne journée